

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 AVRIL 2026  
Extrait des délibérations n°2026-028

30 AVR. 2026

ARRIVÉE

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 21 avril 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56

Présents : 53

Pouvoirs : 2

Toutes les communes étaient représentées

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - Excusé
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe - Excusé
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali-Excusée
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMENVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique - Excusée
HECTOMARE	PLOYART François	WOJTYSIAK David - Excusé
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine - Excusée	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul - Excusé	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - Excusé	PORTE Michel
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - AMEYE Isabelle - BARBIER Gilles - pouvoir I. AMEYE - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel pouvoir I. VAUQUELIN - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEFEBVRE Jean - MARCHAND Jean-Baptiste Excusé	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine - Excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	MONNIER Sylvie

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 AVRIL 2026  
Extrait des délibérations n°2026-028**

**COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE**

**Objet : SMO EURE NORMANDIE NUMERIQUE – Désignation de représentants au sein du comité syndical**

La communauté de communes du pays du Neubourg est membre du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique (SENN). Ce syndicat est chargé du développement du réseau numérique sur le département de l'Eure. Le SENN comprend deux compétences pour lesquelles la communauté de commune est adhérente :

- Compétence « aménagement numérique du territoire » regroupant l'établissement des infrastructures et réseaux de communications électroniques, l'exploitation technique et la maintenance, la mise à disposition de ces réseaux auprès des opérateurs et utilisateurs ;
- Compétence « services et outils numériques » regroupant les moyens pour mettre en place des services et outils numériques.

Les statuts du SENN prévoient que la communauté de communes du pays du Neubourg est représentée pour chacune de ces deux compétences par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Pour cela, le conseil communautaire doit procéder à la désignation de ces représentants.

Le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit aucune disposition quant à l'élection des représentants des délégués au sein des syndicats mixtes ouverts. Le conseil d'Etat par une décision du 2 août 2024 a précisé qu'il revenait au syndicat mixte ouvert de définir les modalités d'élection des délégués du conseil syndical. Le conseil d'Etat a ajouté qu'en l'absence des modalités de désignation des membres du conseil syndical dans les statuts, il revient à « l'organe délibérant de chaque collectivité ou groupement membre du syndicat de les déterminer ».

Les statuts du SENN ne prévoient aucune modalité relative à la désignation des délégués syndicaux. Il est seulement rappelé les dispositions de l'article L.5721-2 du CGCT : « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale et des délégués des syndicats mixtes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

De ce constat, il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public de manière uninominale, à la majorité relative. De même si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, il est proposé que ces nominations sont effectives immédiatement.

Il est fait appel à candidature. Les candidats pour siéger au sein de SMO Eure Normandie Numérique sont les suivants :

Compétence « aménagement numérique du territoire »

- Délégué titulaire : S. BONNEAU
- Déléguée suppléante : M. BREARD-VOTTIER

Compétence « services et outils numériques »

- Délégué titulaire : G. PLESSIS
- Délégué suppléant : J. NICERON

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCL/2024-32 portant modification des statuts du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique en date du 12 novembre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5721-1 à L.5722-11 et L.2121-21,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des représentants de la communauté de communes du pays du Neubourg au sein de SMO Eure Normandie Numérique tels que fixés et annexés à la présente délibération,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir constaté une seule candidature pour chacun des postes, le conseil communautaire :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide de procéder à l'élection des représentants de la communauté de communes au sein du SENN selon les modalités suivantes : élection uninominale au scrutin public et à la majorité relative ; si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ces nominations sont effectives immédiatement
- Décide de prendre en compte immédiatement la nomination des représentants suivants au sein de SMO Eure Normandie Numérique :
  - Délégué titulaire : S. BONNEAU
  - Déléguée suppléante : M. BREARD-VOTTIER

Compétence « services et outils numériques »

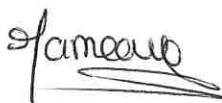
- Délégué titulaire : G. PLESSIS
- Délégué suppléant : J. NICERON

Autorise le président à signer l'ensemble des actes relatifs à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**La Secrétaire de séance  
Camille MAMEAUX**



**Le Président  
Arnaud CHEUX**

